

# CONVOCATION

## LICENCE 1

**DELESTAGE 1er et 2 FEVRIER 2019 (les écrits)**  
**4, 5, 6 et 7 MARS 2019 (les oraux)**  
**POUR LES MATIERES DU SEMESTRE 1**

### AVIS FAISANT OFFICE DE CONVOCATION

**Le délestage n'est pas obligatoire (sauf pour les boursiers qui doivent impérativement s'y présenter)**  
Seuls les étudiants inscrits pédagogiquement au Centre audiovisuel pourront se présenter aux examens. Les étudiants inscrits via le cned doivent impérativement nous retourner la fiche pédagogique avant le délestage, s'ils souhaitent se présenter.

*(Il n'y a pas d'inscription particulière pour se présenter à ce délestage*

*Il n'y aura pas de convocation envoyée à l'étudiant pour le délestage de Février 2019)*

Les épreuves se déroulent au Centre René Cassin  
17, rue st. Hippolyte – 75013 – Paris - Métro : Glacière ou les Gobelins

**Vous devez vous présenter une demi-heure avant le début des épreuves écrites**

- Présentez-vous avec votre carte d'étudiant(e), ou à défaut une pièce d'identité.
- Tout étudiant rentré dans l'amphi et dont le nom a été identifié ne pourra ressortir dans l'immédiat.
- Les étudiants ne pourront utiliser que le papier fourni lors de l'épreuve.
- Les étudiants sont priés d'éteindre leur portable et de le mettre dans leur cartable qui sera laissé dans l'allée de l'amphi.

*Les étudiants doivent indiquer lisiblement sur la copie dans la partie réservée à cet effet, leur nom et prénom, leur numéro d'étudiant et indiquer leur université de rattachement.*

*A la fin de chaque épreuve, l'étudiant doit rendre sa copie après avoir collé le coin relatif à son nom (pour rendre la copie anonyme) et il doit signer la liste d'émargement en rendant sa copie.*

*Aucune session de remplacement n'est possible pour les étudiants en double cursus ou les étudiants ne pouvant pas se présenter à la session pour des raisons médicales ou autres.*

**Ce délestage concerne les enseignements écrits du semestre 1 et les oraux suivants : anglais, méthodologie juridique, sciences économiques et relations internationales.** Les étudiants qui se sentent prêts pourront s'y présenter. **Ce délestage se fait par matière.** Quelle que soit la note obtenue, **l'étudiant ne pourra plus présenter cette matière à la session d'examen de mai/juin, mais seulement à la session de rattrapage de septembre 2019.**

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un tiers temps auxquels il est demandé d'indiquer par mail avant le 11 janvier 2019 à la scolarité de licence 1 quelles épreuves écrites ils souhaitent présenter.

**A. Les examens écrits :** 1er et 2 février 2019  
(Voir l'adresse ci-dessus)

**Semestre 1**

<b>Introduction historique au droit</b>	<i>Vendredi</i> 1/02/2019	17h30 - 18h30	Amphi 2
<b>Droit constitutionnel I</b>	<i>Samedi</i> 2/02/2019	9h30 – 12h30	Amphi 1 & 2
<b>Introduction au droit privé</b>	<i>Samedi</i> 2/02/2019	14h30 – 17h30	Amphi 1 & 2

**Découpage des noms par amphi**

**AMPHI 1 : ETUDIANTS DE LA LETTRE « A » à LA LETTRE « K »**

**AMPHI 2 : ETUDIANTS DE LA LETTRE « L » à LA LETTRE « Z »**

**Aucun Document autorisé**

***ATTENTION:*** Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants handicapés qui sont autorisés par la médecine préventive de leur Université à bénéficier d'un tiers-temps. Se faire connaître au secrétariat au plus tard le 11 janvier 2019.

**B. Les examens oraux sont prévus les** 4, 5, 6 et 7 mars 2019.

Ils se dérouleront en **Salle de lecture**, sauf l'Anglais qui se passera en **Salle 9**, au **Centre René CASSIN – 17 rue Saint Hippolyte 75013 Paris** (Métro Les Gobelins ou Glacière ou RER Port Royal – Bus 91 : arrêt Port-Royal Berthollet).

La répartition des jurys d'oraux vous sera communiquée ultérieurement.

Le secrétariat  
Paris le, 6 décembre 2018